

Pour un financement soutenable de la gratuité de l'éducation de base en RDC



TABLE DES MATIÈRES

Mot d'introduction	p. 3
Messages – clés	p. 4
1. Aperçu du secteur éducatif : Progrès récents de l'EPST	p. 6
1.1 Contexte politico-stratégique de la gratuité de l'éducation de base	p. 6
1.2 Progrès réalisés dans la scolarisation des enfants	p. 7
1.3 Difficultés et défis du secteur de l'éducation	p. 10
2. Financement de l'éducation et coût de la gratuité	p. 11
3. Allocations et dépenses publiques de l'éducation primaire	p. 13
4. Gratuité de l'éducation primaire : vers une accélération des progrès	p. 18
4.1 Accroître le budget de l'éducation en fonction des coûts requis	p. 18
4.2 Elaborer un plan ou une stratégie de financement du coût supplémentaire (gap)	p. 19
4.3 Mettre rapidement en œuvre des réformes institutionnelles et organisationnelles	p. 21



Mot d'introduction

Dans le cadre du Plaidoyer pour un financement soutenable de la gratuité de l'éducation de base en RDC, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), l'UNICEF et le projet ACCELERE (activité 2) ont conjointement développé le présent briefing budgétaire. Ce dernier fournit des analyses simplifiées sur le budget de l'éducation en RDC et particulièrement, sur le financement de la politique de la gratuité du Gouvernement en tenant compte des aspects efficacité, performance, équité et efficience. Il est présenté sous forme visuelle avec des messages brefs et clairs pouvant facilement guider les décideurs politiques et administratifs dans la poursuite des efforts à assurer l'accès universel à l'éducation en RDC.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce briefing, notamment les partenaires des Ministères de l'EPST et du Budget pour les informations et avis partagés. Nous remercions particulièrement les personnes ressources mises à disposition par le Ministère de l'EPST, à savoir Samuel NKOYO-a-NZOLA, Directeur Assistant technique du SG, et son équipe formée des agents de la DEP, de la DIGE et de la DAF. Nos remerciements vont aussi au pool mixte d'experts composé de Guy LOMBELA WEMBO, Consultant en Finances Publiques au projet ACCELERE 2, Alexandre NSHUE, Consultant Macro-économiste de l'UNICEF, Moussa OUEDRAOGO, Spécialiste en Education, et Angèle BIJANU, Spécialiste de Programme ayant travaillé sous la coordination générale d'Ousmane NIANG, Chef de la section Politique Sociale et Evaluation (PSE) de l'UNICEF.

Edouard Beigbeder

Représentant de l'UNICEF

Messages – clés

En portant la part du secteur de l'éducation à plus de 20 % du budget national en 2020 et 2021, le Gouvernement a affiché une volonté manifeste d'atteindre les objectifs assignés à la politique de gratuité de l'éducation de base. Cette volonté s'est aussi illustrée par une exécution du budget de l'éducation de l'ordre de 92 % en 2020, soit l'un des meilleurs taux d'exécution de tous les secteurs malgré la survenue de la Covid-19.

Toutefois, avec un budget de l'éducation représentant 1,8 % du PIB en 2020 et 2,6 % en 2021, les performances de la RDC en matière de financement de l'éducation sont encore relativement faibles comparées à celles réalisées par certains pays d'Afrique subsaharienne mais également au regard des recommandations du cadre indicatif du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) (la norme étant de 4 à 6 % du PIB).

La soutenabilité de la gratuité de l'éducation de base dépendra à terme, des efforts du gouvernement à accroître le budget de l'Etat et à consacrer au moins 20 % de ce dernier au sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et technique afin de contenir la forte croissance de la demande scolaire du pays (estimée à 3,3 %/an). Dans la loi des finances 2021, le budget de l'EPST représente 18,15 % du budget total (projeté à 6,7 milliards USD).

Au vu des pressions de la demande scolaire et des défis à relever, notamment en termes de capacité d'accueil des élèves, il y a urgence de réfléchir sur les financements innovants pouvant relayer les efforts du gouvernement. En effet, si le coût annuel de la gratuité était de 2,6 milliards USD, les efforts fournis en 2020 ne représentent pas encore 50 % de ce qui est attendu, d'où la nécessité d'un financement additionnel.

L'accélération des progrès vers l'atteinte des objectifs de la gratuité de l'éducation de base passera nécessairement par des réformes

structurelles urgentes du Ministère de l'EPST, notamment :

- La rationalisation des bureaux gestionnaires (BG) en lien avec les normes et standards ;
- L'absorption et l'intégration efficiente des nouvelles unités ;
- La suppression des structures budgétivores non essentielles ;
- Le renforcement de la communication et de l'interaction entre les structures centrale et provinciale ;
- La révision du processus de création d'écoles au regard de la carte scolaire ;
- Le renforcement des mécanismes de suivi et contrôle dans l'utilisation des fonds.



© UNICEF/UN0271283/Tremeau



1 Aperçu du secteur éducatif : Progrès récents de l'EPST

1.1 Contexte politico-stratégique de la gratuité de l'éducation de base

Le gouvernement s'est engagé en 2016, à construire un système éducatif inclusif et de qualité qui devrait contribuer au développement humain ainsi qu'à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique et active. Pour ce faire, il s'est doté d'une Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF 2016 – 2025) comportant 3 axes d'intervention : (i) l'extension de l'accès et la promotion de l'équité, (ii) l'amélioration de la qualité, et (iii) le développement de la bonne gouvernance. Le 1^{er} axe propose de mettre en place la gratuité effective de l'éducation de base.

Pour atteindre la scolarisation primaire universelle, le gouvernement s'est engagé à réduire les disparités de tout genre, notamment au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école, des filles et

des populations pauvres. Ainsi après avoir initié en 2010, une gratuité partielle de l'éducation de base (concernant les 3 premières années), il a prévu dans la SSEF, des mesures d'accroissement des capacités d'accueil et de réduction des inégalités.

Les progrès dans la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation de base à travers la SSEF ont été quelque peu mitigés en raison entre autres, du contexte politico-institutionnel national relativement instable (du fait de la non-tenu des élections en 2016) et du resserrement de l'espace budgétaire de l'Etat. C'est ainsi qu'après les élections de 2018 et la mise en place des nouvelles institutions, le gouvernement s'est engagé dans la gratuité totale de l'éducation de base (jusqu' à la classe de 8^{ème}), mais le Plan national stratégique de développement (PNSD 2019–2023) l'a prévu que jusqu' à la 6^{ème}.

En effet, depuis 2019, la politique de la gratuité de l'enseignement primaire s'aligne sur le 1^{er} pilier du PNSD, particulièrement sur l'axe relatif à l'accès et à la promotion de l'équité dans l'EPST. Elle s'est matérialisée principalement par la suppression des frais scolaires directs dès la rentrée scolaire de septembre 2019, autrefois à la charge des parents et par la mise en place de mesures d'accompagnement pour le financement et l'amélioration du système éducatif. Au nombre de celles-ci, on compte la régularisation de la paie des nouvelles unités (NU) du niveau primaire.

1.2 Progrès réalisés dans la scolarisation des enfants

Au cours des dernières années, les effectifs scolarisés ont globalement augmenté suggérant une expansion de la demande d'éducation avec toutefois des dynamiques différentes selon les cycles d'enseignement. Au niveau du primaire, les effectifs sont d'abord passés de 14,3 à 18 millions entre 2015 et 2020. Sur cette période, il faut noter que cet accroissement des effectifs a été plus important dans les écoles privées (8,1 % contre 5,1 %) et a plus concerné les filles.

En 2019, la mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire a entraîné une hausse spectaculaire des effectifs en première année du primaire. A la rentrée scolaire 2019/20, il a été recensé 4 358 692 élèves nouvellement inscrits en première année du primaire contre 3 738 080 en 2017/18, soit une progression annuelle moyenne de 8 % sur la période contre 4,6 % en moyenne entre 2015 et 2018.

Dans certaines provinces, l'augmentation des effectifs des nouveaux inscrits de la première année du primaire a été de 35 % en moyenne par an sur les trois dernières années, notamment dans le Tanganyika où le nombre d'enfants enregistrés à la rentrée scolaire est passé de 86 851 à 159 784 entre 2018 et 2020. **Cette forte demande d'éducation a requis l'ouverture de plusieurs salles de classe pour assurer un meilleur accueil.**

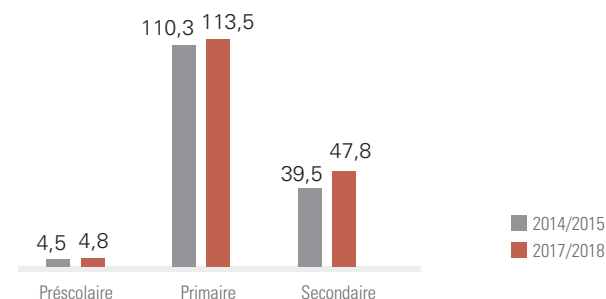
En effet, le nombre de salles de classe dans le public est passé de 316 448 à 390 521 entre 2018 et 2020, soit une progression annuelle moyenne de 11,1 %. Toutefois, il est important de noter que bon nombre de ces salles de classe ne sont pas en matériaux durables d'autant plus qu'elles ont été réalisées soit en paille, soit en terre battue. Au niveau national, la proportion des salles de classe en dur a régressé, passant de 78 % en 2018 à 75,3 % en 2020. Pour le cas spécifique de l'enseignement primaire public, on note seulement 28,9 % des salles de classe construites en dur.

En appliquant le même TAMA que durant la période 2017/18 et 2019/20, les estimations actuelles seraient de 17 078 469 élèves et de 433 826 salles de classe dans le primaire public. Avec un enseignant par salle de classe, c'est autant d'enseignants que de salles de classe qu'il faut en 2020/21. Pour l'ensemble de ces salles de classe, il revient à l'Etat d'assurer non seulement le fonctionnement mais également le paiement des salaires des enseignants ainsi que les manuels des élèves. Sur la base d'une taille moyenne de 7,5 classes dans les écoles primaire publiques (annuaire 2019/20), le nombre d'écoles estimées en 2021 est de 57 538.

Source : MEPST Annuaire statistique 2017/18, 2019/20

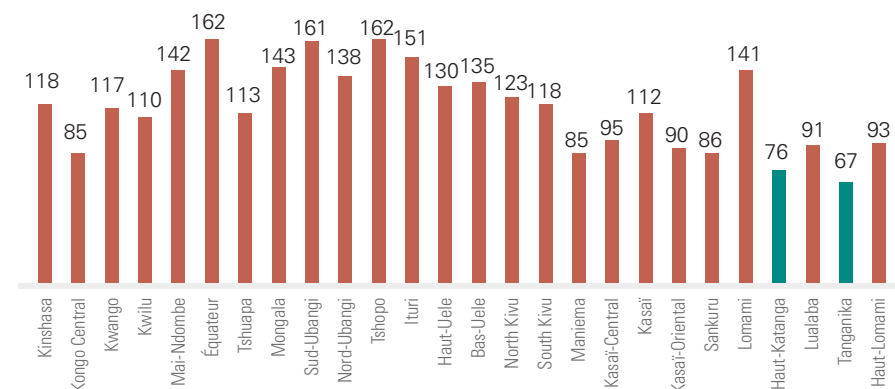
Le rapprochement des effectifs scolarisés des populations scolarisables révèle une amélioration de la couverture scolaire. Entre 2015 – 2018, le taux brut de scolarisation (TBS) a augmenté : une hausse de 0,3 point au préscolaire et 8,3 points de pourcentage au secondaire (voir F1). Ceci tient aux actions menées pour maintenir les élèves dans le système et accroître les infrastructures (écoles et salles de classe), surtout dans les zones les plus défavorisées. Toutefois malgré les efforts déployés, il subsiste de fortes disparités au plan de la scolarisation entre provinces (voir F2).

F1. Evolution du TBS par niveau : 2015 – 2018 (%)



Source : Calcul des auteurs à partir des Annuaire Statistiques 2014/15 et 2017/18, EPST

F2. TBS par province en 2018 (%)



Source : Calcul des auteurs à partir des Annuaire Statistiques 2014/15 et 2017/18, EPST

1.3 Difficultés et défis du secteur de l'éducation

En dépit des progrès réalisés, la RDC est restée confrontée à un grand nombre d'enfants non-scolarisés et une faible qualité des apprentissages. Environ 6 millions d'enfants âgés de 6 – 17 ans (dont plus de 3 millions chez les 6 – 11 ans) sont en dehors de l'école, ce qui représente 23 % de ces enfants. Pour ce qui est des acquis scolaires, seulement 9 % des enfants âgés de 7 – 14 ans disposent de compétences requises en lecture et en calcul (MICS6, 2018).

Le système éducatif congolais est ponctué par des faibles capacités d'accueil et de prise en charge des élèves alors que la demande potentielle d'éducation augmente annuellement au taux de 3,3 %.

Ceci procède essentiellement d'un important déficit infrastructurel, d'une faible disponibilité du matériel didactique et des problèmes de gouvernance. Les efforts à déployer pour consolider la gratuité devraient donc consister à un accroissement du taux d'investissement dans l'éducation.

L'utilisation peu efficace et efficiente des ressources humaines est une contrainte majeure. Depuis 1990, le nombre de BG et de personnel administratif n'a cessé d'augmenter avec une répartition provinciale inégale et aléatoire. Cette augmentation a été plus rapide que celle des enseignants et écoles. En effet, entre 1990 – 2019, le nombre d'enseignants par agent administratif est passé de 55 à 12. Ceci est peu efficient au vu des fonctions et tâches dévolues aux BG. Il est aussi important d'ajouter la sérieuse question de la qualification des enseignants qui affecte la qualité l'enseignement.



2 Financement de l'éducation et coût de la gratuité

Avant la mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire, les ménages en RDC avaient une contribution très élevée de 73 % des dépenses éducatives alors que les parts de l'Etat et des partenaires extérieurs étaient respectivement de 23 % et 4 % (RESEN, 2014). Ainsi la forte prévalence de la pauvreté qui touche 60 à 70 % de la population conjuguée aux bas niveaux de revenus font que plusieurs ménages congolais n'arriveraient pas à scolariser convenablement leurs enfants.

L'application de la mesure de gratuité conformément à la Constitution du pays, a été vue comme une volonté des autorités de la RDC de soulager les ménages démunis et promouvoir l'accès universelle. Sur la base des simulations faites en tenant compte de la gratuité, la part des dépenses des ménages devrait sensiblement baisser. C'est pourquoi il est urgent de conduire de nouvelles enquêtes pour mettre à jour la structure du financement de l'éducation à la suite de la mise en œuvre de la gratuité.

Ces enquêtes permettraient par ailleurs, d'avoir une idée plus ou moins claire sur le coût annuel de la gratuité. Les efforts du gouvernement au plan du financement de l'éducation devraient être envisagés en fonction d'une enveloppe précise et bien documentée pour pouvoir en apprécier la portée réelle. D'aucuns soutiennent que la réussite de la politique de la gratuité requiert annuellement 2,6 milliards USD,¹ soit près de 40 % du budget de l'Etat en 2021.

1. Voir <https://fr.africanews.com/2021/02/01/rdc-la-banque-mondiale-suspend-une-aide-a-l-education-gratuite/>



© UNICEF/UNDZ71323/Tremeau



© UNICEF/Oatway

3 Allocations et dépenses publiques de l'éducation primaire

La forte augmentation des allocations pour l'éducation à partir de 2020 atteste de la volonté du Gouvernement d'en assurer la gratuité.

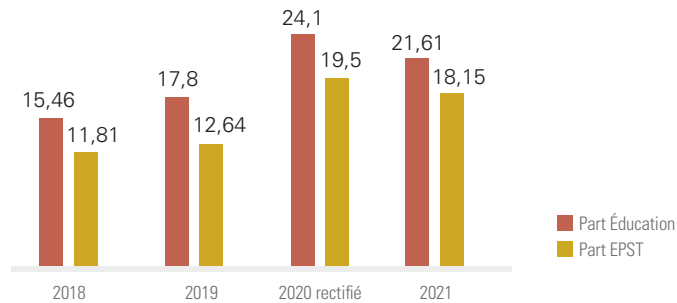
En effet de 17 % en 2019, la part du budget consacrée à l'éducation a été portée à 21,61 % en 2021. Ainsi au total, le Gouvernement lui a alloué 1,14 milliard USD en 2020 et 1,46 milliard en 2021. La même tendance est observée aussi pour les allocations dans l'EPST qui ont été de 19,5 % en 2020 et 18,15 % en 2021 alors qu'elles n'étaient que de 12,64 % en 2019, soit un accroissement de près de 6 points.

T1. Budget et dépenses de l'éducation et de l'ESPT : 2018 – 2021 (en CDF et USD)

	2 018		2 019		2 020		2 021
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision
en millions CDF							
EPST	1 172 203,0	843 159,4	1 202 510,6	1 091 142,9	1 915 237,8	1 748 917,5	2 458 739,9
Education	1 495 548,8	1 137 239,4	1 691 241,1	1 427 144,7	2 298 017,8	2 106 900,2	2 927 458,3
en USD							
EPST	681 513 398	490 208 936	636 248 975	577 324 269	957 618 890	874 458 739	1 229 369 925
Education	869 505 103	661 185 691	894 836 550	755 103 037	1 149 008 885	1 053 450 109	1 463 729 151

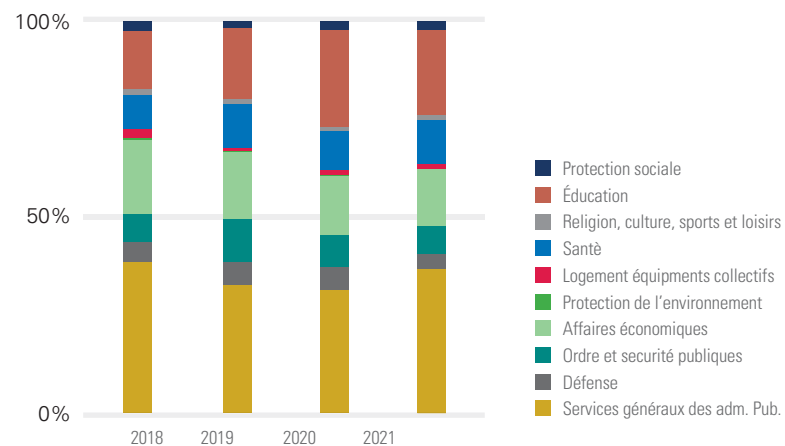
Source : Elaboré à partir des données du Ministère du Budget

F3. Part de l'éducation et de l'EPST : 2018 – 2021 (% du budget total)



Source : Elaboré à partir des données du Ministère du Budget

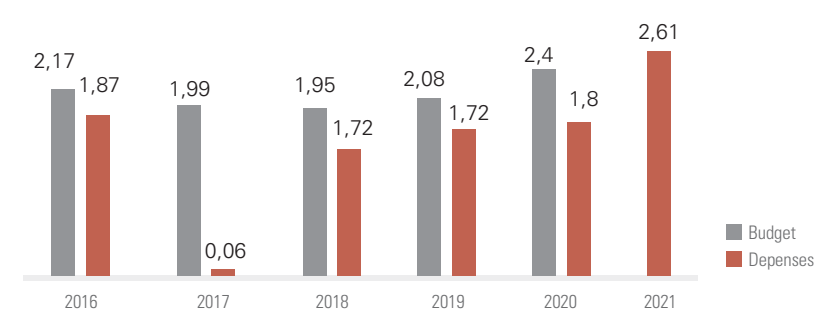
F4. Structure des dépenses publiques par fonction économique : 2018 – 2021 (%)



Source : Ministère du Budget

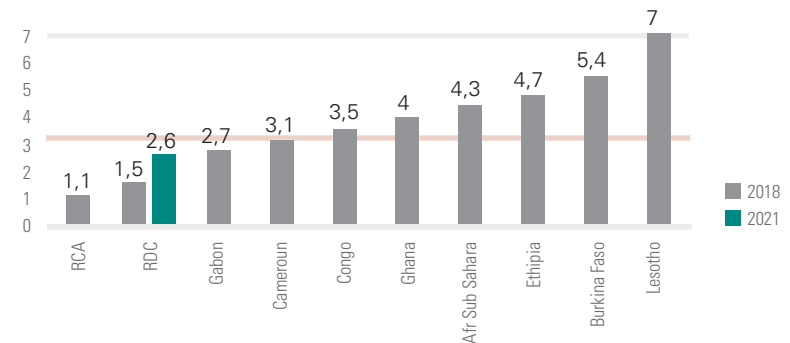
Comparé aux autres secteurs de l'action publique, l'éducation reste le deuxième secteur prioritaire de la politique budgétaire du gouvernement congolais derrière les affaires administratives et publiques en 2019 et 2020, aussi bien en allocation (17,8 % et 24,12 % du budget) qu'en exécution (19,96 % et 28,36 %). Cette place de l'éducation dans le budget national rencontre les orientations du PNSD et confirme aussi l'importance que l'Etat congolais accorde au développement du capital humain qui est un facteur déterminant du développement socioéconomique.

F5. Dépenses éducatives 2016 – 2020 (% du PIB)



Source : Calcul à partir des données du Ministère du Budget et de la BCC

F6. Dépenses éducatives dans quelques pays subsahariens (% du PIB)

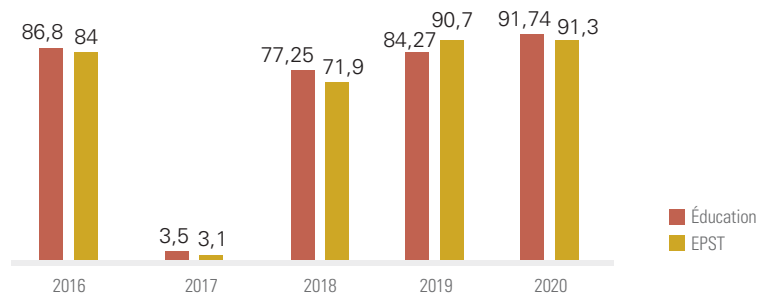


Source : Sub-Saharan Africa | Data (banquemondiale.org) et Ministère du Budget

Malgré les avancées réalisées, la RDC accuse encore un retard important en termes d'allocation dans l'éducation. Le budget de l'éducation ne représente que 2,6 % PIB en 2021 alors que la moyenne requise par le cadre indicatif du PME est de 4 – 5 %. De plus, la part du budget de l'éducation dans le PIB est parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne, la moyenne régionale ayant été de 4,3 % en 2018. Il importe de relever que la soutenabilité et l'accélération des progrès pour la gratuité nécessite des efforts supplémentaires pour relever encore le financement public et couvrir le gap.

Le budget de l'éducation en RDC connaît l'un des meilleurs taux d'exécution en RDC. Comme l'indique F7, les budgets du secteur de l'éducation et de l'EPST ont été exécutés à plus de 80 % ces deux dernières années. Celui de la santé est largement inférieur avec un taux moyen d'exécution de 50 % de 2016 à 2020. Cette performance tient entre autres, au fait que le budget est largement dominé par des dépenses contraignantes de rémunération qui représentent plus de 80 % du budget. Il sied de noter que l'EPST a représenté plus ou moins 32 % du budget de rémunérations de l'Etat en 2020².

F7. Exécution des budgets de l'éducation et de l'EPST : 2016 – 2020 (%)

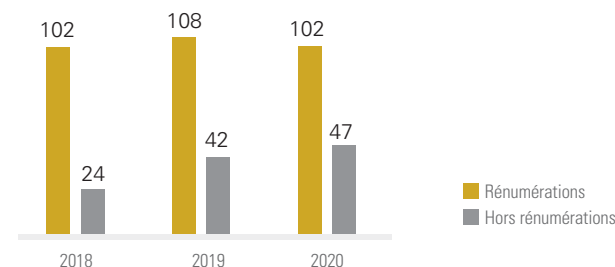


Source : Elaboré à partir des données du Ministère du Budget

L'EPST absorbe plus de 60 % du budget total de l'éducation mais les moyens lui consacrés demeurent insignifiants par rapport aux besoins. En effet comme l'indiquent F8 et F9, les rémunérations prennent plus de 80 % du budget de l'EPST et sont exécutées à plus de 100 % alors que les investissements qui ne représentent même pas 15 % du budget de l'EPST sont faiblement exécutés. De 2018 à 2020, la part des investissements dans le budget de l'EPST a baissé alors que la mise en œuvre de la gratuité exige la construction de plus de 200.000 salles de classe additionnelles.

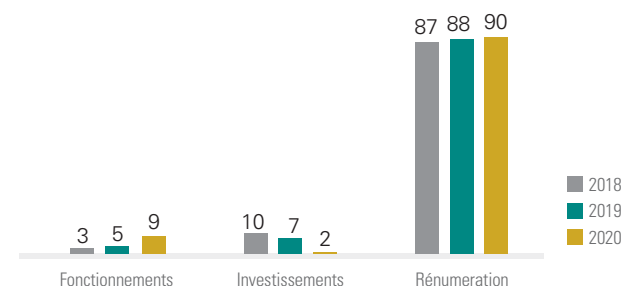
2. En 2020, les rémunérations de l'EPST étaient de 1 531 911 393 855 CDF et les rémunérations totales de l'Etat étaient de 4 748 000 000 000 CDF

F8. Taux d'exécution du budget des rémunérations et hors rémunération de l'EPST (%)



Source : Ministère du Budget

F9. Structure des dépenses de l'EPST (%)



Source : Ministère du Budget

Quant à la part des ressources allouées aux investissements publics dans l'EPST (moins de 30 %), elle devrait être considérablement relevée pour être en harmonie avec les exigences de la gratuité. Le niveau actuel des infrastructures scolaires du pays est insuffisant et bon nombre d'entre elles sont en état de dégradation ; un nombre important d'enfants étudie dans des abris provisoires. F8 et F9 montrent un très faible budget d'investissement qui est sous-exécuté (24 % en moyenne annuelle de 2016 à 2020).



4 Gratuité de l'éducation primaire : vers une accélération des progrès

4.1 Accroître le budget de l'éducation en fonction des coûts requis

Les budgets futurs de l'EPST devront tenir compte des éléments du coût direct : (i) la rémunération des enseignants et des agents des BG, (ii) le paiement des frais de fonctionnement des écoles et des BG, (iii) la prise en charge des évaluations certificatives (Tenafep), (iv) l'acquisition des manuels scolaires et du matériel didactique, (v) la construction et la réhabilitation des écoles, (vi) la fourniture des équipements et mobiliers des écoles et des BG, (vii) la prise en charge des pièces et titres scolaires (Bulletin, Certificat et Diplôme), et (viii) les frais d'identification d'élèves (SERNIE).

4.2 Elaborer un plan ou une stratégie de financement du coût supplémentaire (gap)

La mise en œuvre de la gratuité a généré des coûts supplémentaires et sa pérennisation nécessite en plus d'un budget accru de l'Etat, le montage des financements innovants. En effet, les effets induits de la gratuité ont créé des besoins additionnels importants et croissants que seul l'Etat ne saura couvrir à court terme. Le recours aux financements innovants est une alternative à envisager mais il faudra créer les incitations nécessaires dont une bonne régulation du secteur pour attirer des appuis.

Le coût supplémentaire de la prise en charge des NU résiduelles ne pourra être couvert que par des financements innovants. En effet, la prise en charge des NU en maternel, au secondaire et dans les BG (97898 agents au total) génère un coût supplémentaire de 22,9 milliards de CDF par mois, pouvant emmener la masse salariale totale à 151,8 milliards de CDF par mois et 1821,6 milliards de CDF par an. Ce montant est supérieur au budget de rémunération de l'EPST de 2020 (1531,9 milliards de CDF).

T2. Coût budgétaire mensuel de la gratuité avec la prise en charge des Nouvelles Unités résiduelles

Niveaux	Prise en charge en Octobre 2020 (CDF)		Prise en charge supplémentaire			Coût total CDF (VI= I + II + V)
	Masse salariale (I)	Fonctionnement (II)	NU résiduelles (III)	Salaire moyen (Octobre 2020, CDF) (IV)	Gap en Masse salariale (projection, CDF) (V = III * IV)	
Maternel	1.187.384.981	0	2869	225.396	646.661.124	1.834.046.105
Primaire	69.322.481.406	5.476.277.780	0	211.237	0	74.798.759.186
Secondaire	45.355.042.626	0	79.885	222.051	17.738.544.135	63.093.586.761
BG	21.032.239.293	3.953.662.122	15.144	296.848	4.495.466.112	29.481.367.527
Mutuelle de santé	1.500.278.952	0	0	0	0	1.500.278.952
Total	119.468.411.958	9.429.939.902	97.898	-	22.880.671.371	151.779.023.231

Source : Données SECOPE et calcul des auteurs

Le secteur privé pourrait être une source de financement alternatif pouvant appuyer efficacement le gouvernement dans la prise en charge de la gratuité de l'éducation de base. Dans le contexte de la RDC qui dispose d'importantes ressources naturelles, l'Etat pourrait utiliser une partie de la redevance minière payée par les exploitants privés pour suppléer les efforts directs du Trésor public dans le financement de la gratuité de l'éducation.

Les obligations auxquelles les opérateurs du secteur minier sont légalement soumis dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pourraient également être d'un grand concours dans le financement de la politique de la gratuité. Celles-ci pourraient être essentiellement orientées vers la construction ou la réhabilitation de certaines infrastructures scolaires ainsi que vers l'acquisition de certains équipements scolaires et didactiques pour assouplir le budget d'investissements de l'EPST.



© UNICEF/Pudlowski

4.3 Mettre rapidement en œuvre des réformes institutionnelles et organisationnelles

Il est certes nécessaire d'accroître le financement du secteur de l'éducation, mais sans une meilleure organisation du secteur, la portée de cet effort budgétaire sera limitée. Au regard des défis mis en évidence, il s'avère essentiel de conduire des réformes urgentes afin d'adresser les principaux goulots d'étranglement qui entravent l'efficacité et l'efficience du système de l'EPST de la RDC. Parmi ces réformes, on note essentiellement :

I. La rationalisation des BG en lien avec les normes et standards de l'EPST

De 2018 à 2020, le nombre de provinces éducationnelles a quasi doublé, allant de 30 à 58 avec un effet multiplicateur sur le nombre des BG qui est passé de 2.285 avec 40.989 agents payés en octobre 2018 à 3.119 bureaux avec 70.852 postes en octobre 2020. **Ces augmentations ont rendu inefficace l'encadrement des enseignants par les agents des BG.** De 2018 à 2020, le *nombre d'enseignants par agent BG* est passé de 42 enseignants pour 1 gestionnaire à 8 enseignants en raison de la pléthore des effectifs des BG au niveau sous-provincial, d'où la nécessité de les rationaliser.

II. L'absorption et l'intégration des nouvelles unités

S'agissant du personnel enseignant, depuis octobre 2019, **on a noté la volonté du gouvernement à réduire le nombre d'unités non payées et de régler progressivement la question des nouvelles unités non admises sous statuts (NU).** Mais les plaintes persistent sur la modicité des rémunérations ainsi que les disparités interprovinciales³. Certaines NU sont payées de manière intermittente avec les frais de fonctionnement des écoles.

3. En août 2020 à Bukavu, certains enseignants ont fustigé la non-harmonisation des salaires : ils reçoivent 185.000 CDF alors que leurs collègues de Kinshasa gagnent 360.000 CDF.



© UNICEF/Rice-Chudeau

III. La suppression des structures budgétivores non essentielles

Dans le cadre des réformes à mener pour renforcer l'efficacité de la politique de la gratuité, il faudrait utiliser avec efficacité les ressources humaines et financières disponibles. Il serait bien indiqué de supprimer les structures nouvellement créées et qui absorbent des crédits budgétaires sans véritablement améliorer la gouvernance sectorielle. Telles les directions provinciales et antennes SECOPE qui se sont accrues de 52 % de 2017 à 2019, entraînant ainsi un coût additionnel pour l'Etat.

IV. Le renforcement de la communication et l'interaction entre les structures de l'EPST au niveau national et provincial

En raison des importantes disparités observées entre province en termes de taux d'accès à l'école (mesuré par le TBS) et de dotation en infrastructures scolaires, la politique de la gratuité devrait être bien planifiée et tenir compte des problèmes réellement rencontrés dans chaque province. Pour ce faire, il y a nécessité sinon urgence de renforcer la communication et l'interaction entre les structures nationales et provinciales.

V. Le renforcement des mécanismes de suivi et contrôle dans l'utilisation des fonds

Pour éviter toutes sortes d'abus dans l'utilisation des fonds mobilisés pour financer la gratuité de l'éducation de base, il serait souhaitable de renforcer les mécanismes de suivi et contrôle financier. Il serait par ailleurs souhaitable d'organiser un audit de la liste des écoles et des enseignants du secteur public pour contrer les éventuelles tentatives de détournement et assurer une utilisation judicieuse des ressources financières.

VI. La révision du processus de création d'écoles au regard de la carte scolaire

Pour plus d'équité dans l'offre d'éducation de base, le processus de création des écoles relevant du secteur public devrait faire l'objet d'une révision ou d'une bonne planification. Il devrait tenir compte de la densité de la population scolarisable par province et territoire ainsi que des inégalités d'accès à l'école. Il devrait par ailleurs se conformer à la carte scolaire ayant servi à l'élaboration du budget d'investissement de l'EPST afin de garantir la crédibilité et la pertinence de la politique de la gratuité.

Eléments de la bibliographie

- Banque centrale du Congo, Condensé hebdomadaire d'informations statistiques, n°07 au 19 février 2021, Kinshasa, 2021.
- Banque mondiale, Subsaharian Africa Data 2020
- <https://fr.africanews.com/2021/02/01/rdc-la-banque-mondiale-suspend-une-aide-a-l-education-gratuite/>
- Ministère du Budget, Différents états de suivi budgétaire, Kinshasa 2019 et 2020
- Ministère du Budget, Lois des finances 2019, 2020 et 2021
- Ministère du Plan, Enquête MICS, Kinshasa, 2018.
- Ministère du Plan, Plan national stratégique de développement 2019 – 2023, Kinshasa, 2019.
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Rapport d'état du système éducatif. Pour une Éducation au Service de la Croissance et de la Paix, Kinshasa, 2014.
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF 2016 – 2025), Kinshasa, 2016.
- Projet Accélère 2, Eléments d'analyse du coût de l'éducation primaire en RDC, Kinshasa, 2019
- Projet Accélère 2, Etude sur l'efficacité des Bureaux Gestionnaires, Kinshasa, 2019

Publié par
UNICEF RDC
www.unicef.org/drcongo

© United Nations Children's Fund (UNICEF)
Août 2021

Pour plus d'information, merci de contacter :

Jean-Jacques Simon

UNICEF Kinshasa

jsimon@unicef.org



pour chaque enfant